

**République Française**

Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

11 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 12

**Date de la convocation**

20 mai 2022

**Numéro de la délibération**

22-10

**Objet de la Délibération**

Demande financement Ingénierie  
Territoriale 2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléante : Madame Hélène DEYDIER.

**Avaient donné pouvoir :**

Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération 17-33 du 21 septembre 2017** – Contractualisation avec la Région Occitanie affirmant la volonté des élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes de s'inscrire dans le cadre des nouvelles politiques territoriales ;

**Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-NOV/11 en date du 3 novembre 2017** approuvant le dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux ;

**Considérant le PETR Garrigues et Costières de Nîmes comme interface privilégiée** entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers du territoire et ses capacités d'ingénierie à travers l'animation du Contrat Territorial en complément du programme LEADER et du CRTE, il est convenu de solliciter un cofinancement de la Région Occitanie afin de :

- 1- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat Territorial Occitanie et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes et permettre l'appropriation et le déploiement de la politique Régionale de développement et de valorisation des « Bourgs Centres Occitanie.
- 2- Mettre en œuvre des politiques répondant aux priorités régionales dont le développement du tourisme à Vélo, du tourisme fluvial et la valorisation des productions locales.
- 3- Expérimenter et innover notamment sur les enjeux régionaux en lien avec la gouvernance alimentaire et la mobilité et développer des coopérations interterritoriales (Assemblée des Territoires, SPOTT Camargue, ...).

**République Française**  
Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
11 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 1  
18 suppléants

Votants : 12

**Date de la convocation**  
20 mai 2022

**Numéro de la délibération**  
22-10

**Objet de la Délibération**  
Demande financement Ingénierie  
Territoriale 2022

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes prévoit le plan de financement suivant de l'ingénierie territoriale 2022 :

DEPENSES (TTC)		RESSOURCES	
Ingénierie LEADER	100 138,42 €	Europe	80 110,72 €
		Région Occitanie	<b>10 013,84 €</b>
		Département du Gard	8 977,80 €
		Autofinancement	1 036,06 €
Ingénierie Hors LEADER	57 374,07 €	Région Occitanie	<b>34 986,16 €</b>
		Autofinancement	22 387,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>157 512,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 512,49 €</b>

Il est donc sollicité un total de **45 000 € (soit 29 %)** sur un montant de 157 512,49 € de dépenses éligibles.

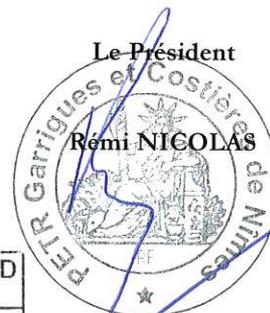
**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et solliciter les subventions liées à l'ingénierie Territoriale ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération en fonction des impératifs de l'instruction et notamment à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes



PRÉFECTURE DU GARD  
Reçu le  
05 JUL. 2022  
Bureau du Courrier